

Auxerre, le 17 janvier 2011

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et
primaire

Mesdames et messieurs les enseignants,
enseignants spécialisés, psychologues
scolaires

Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)

NOTE de SERVICE N°5 2010-2011

1. Autorisation d'absence – garde enfant malade – arrêt de travail

L'Académie de Dijon a mis en place la centralisation de la gestion individuelle des enseignants du 1^{er} degré de l'Yonne depuis le 1^{er} janvier 2011.

De ce fait, il vous faut dorénavant pour :

- une demande d'autorisation d'absence : utiliser le nouvel imprimé joint + un justificatif (en 2 exemplaires).
- garde enfant malade : nouvel imprimé + certificat médical
- un arrêt de travail : joindre **uniquement** les volets 2 et 3 de l'avis d'arrêt de travail dûment complétés et lisibles, signés par le médecin (**conservez le volet 1**)

2. Indemnité de Sujétion Spéciale de remplacement (ISSR)

Le nouvel imprimé doit être complété entièrement ligne par ligne.

Tous ces documents disponibles sur le site de l'IA doivent être adressés au secrétariat de la circonscription Auxerre 1

3. Dossiers CDO

Les dossiers à présenter à la CDO doivent parvenir au secrétariat de la circonscription pour le 10 février 2011.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale



Michel BUR